

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires  
du 27 avril 2011

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures.

Président: Monsieur Jozef DE MEY  
Secrétaire: Monsieur Dimitri VAN EENOO  
Scrutateurs: Monsieur Dominik SMEETS et  
Monsieur Paul-Louis COURTEJOIE

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 et 6, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 21 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 5 et 6 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 30 mars 2011 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de quatre cinquièmes des voix et de trois quarts des voix
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 23 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 24 mars 2011, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 24 mars 2011 du Moniteur Belge et des journaux L'Echo, De Tijd, Luxemburger Wort et Het Financieele Dagblad .

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence ..... actionnaires sont présents ou représentés; ils représentent ..... 461.192.639 ..... actions, soit ..17,58.... % sur un total de 2.623.380.817 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes :

## **2. Rapport Annuel et Comptes, Dividende et Décharge**

### **2.1 Rapport annuel et comptes annuels**

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de Fortis SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2010

2.1.4 Proposition d'approuver l'affectation du résultat de la société pour l'exercice 2009

### **2.2 Dividende**

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2010 de EUR 0,08 par Ageas Unit, payable à partir du 31 mai 2011

### **2.3 Décharge**

2.3.1 Proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010

2.3.2 Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2010

## **3. Corporate Governance**

3.2 Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération

3.3 Discussion et proposition d'approuver la politique de rémunération

## **4. Conseil d'Administration – Nomination et renouvellement des mandats Nomination**

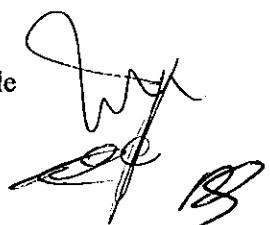
4.1 Proposition de nommer, sous réserve de l'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et de la nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Ronny Bruckner, en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de trois années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014. M. Ronny Bruckner se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La candidature de M. Ronny Bruckner a été proposée par Cresida Investments, actionnaire représentant au moins 1% du capital, conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

## **Renouvellement des mandats**

- 4.2 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Frank Arts, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de deux années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013.
- 4.3 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Shaoliang Jin, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de deux années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013.
- 4.4 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Roel Nieuwdorp, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de trois années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014.
- 4.5 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Jozef De Mey, en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015.
- 4.6 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Guy de Selliers de Moranville, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015.
- 4.7 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Lionel Perl, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015.
- 4.8 Proposition de renommer, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., M. Jan Zegering Hadders, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

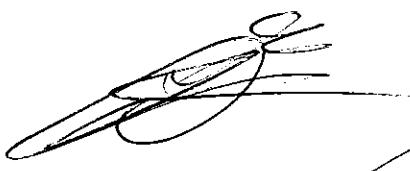
Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **13:15** heures

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

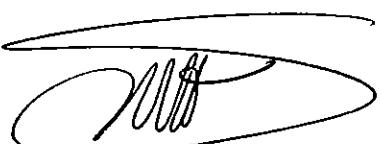
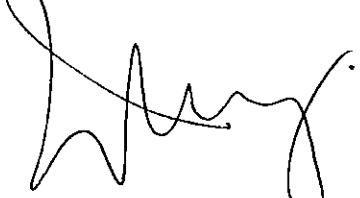
Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

  
B. SURENDRA